

Concertation nationale sur l'énergie et le climat

CAHIER D'ACTEUR

N° 143



L'Union des Stockistes Industriels rassemble l'essentiel des acteurs du stockage des produits liquides fossiles et renouvelables, des produits chimiques ainsi que les entreprises de transport par oléoducs, agissant sur le territoire national.

Contact :

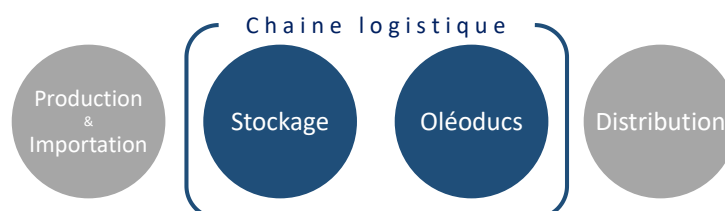
Jean-Charles Ferré
Délégué général de l'USI
C/O MEDEF 55 avenue Bosquet
75 007 Paris
Jc.ferre@stockistes-usi.fr

Le point de vue de l'Union des Stockistes Industriels sur les documents de planification énergie climat soumis à la concertation

EN BREF

Les 25 adhérents de l'USI opèrent une centaine de dépôts de stockage et plus de 7000 km de réseau d'oléoducs, assurant une large couverture du territoire national. Ils agissent au quotidien pour mettre à la disposition de la population et des entreprises, les produits liquides énergétiques essentiels dont ils ont besoin. Cette chaîne logistique intermédiaire, maillon indispensable de la sécurité d'approvisionnement, constitue un réseau logistique sûr et éprouvé, répondant à la réglementation Seveso et au plan de prévention des risques technologiques (PPRT).

En outre, la répartition territoriale des infrastructures de stockage liquide permet l'homogénéité des réserves stratégiques dont l'existence au plus près des consommateurs s'avère vitale pour l'économie.



Une PPE3 clairvoyante sur l'exigence de résilience du réseau logistique.

Une chaîne engagée dans la transition énergétique

Les enjeux climatiques sont désormais au cœur de tous les projets socio-économiques. L'énergie irrigue tous les projets de transition qui engendrent des bouleversements inédits. L'univers énergétique s'oriente désormais vers de nouvelles stratégies qui, par leurs diversités, vont peser sur la pérennité des structures logistiques. La chaîne d'approvisionnement que constitue le réseau intermédiaire a manifesté à de nombreuses reprises, sa compréhension des enjeux futurs et se veut être un acteur résolu de la transition énergétique. Il soutient la volonté de l'Etat français d'assurer une visibilité la plus détaillée des modèles de consommation de demain, adossée à des politiques budgétaires crédibles et stables dans la durée, en faveur de la transition. La diffusion des éléments constitutifs de la stratégie française énergie climat (SFEC) sont des actes préalables indispensables aux travaux de planification des acteurs économiques.

L'USI prend acte des orientations stratégiques et des délais d'exécution développés dans le PPE. Cela n'exonère pas pour autant de soulever des questions sur cette planification. Certains agendas semblent peu compatibles avec les délais d'instruction administrative et de réalisation de projets industriels. Par ailleurs, on peut regretter un chiffrage limité à 2035 alors que tout projet industriel d'envergure nécessite une perspective d'au moins quinze années.

Nous nous réjouissons que le projet de PPE3 souligne l'importance de

conserver un réseau de stockage amont résilient :

« La transition énergétique ne doit pas faire oublier que les carburants liquides seront toujours au cœur de nos besoins énergétiques dans les deux prochaines décennies. »

Le PPE3, aborde avec justesse les conséquences néfastes d'une transition soutenue sur les réseaux de logistique intermédiaires (4.1.2. Enjeux locaux : logistique intermédiaire et stations-service). La transition vers d'autres énergies ne doit pas conduire à une réduction anticipée des réseaux existants, dont le rôle majeur est reconnu jusqu'à 2040 au minimum.

« L'Etat s'assure tout au long de la trajectoire énergie-climat, que la logistique pétrolière évolue pour accompagner la transition énergétique dans l'objectif d'assurer la souveraineté du pays » (4.1. La sécurité d'approvisionnement en carburants liquides).

Le PPE3 reconnaît l'importance des stockages et leur répartition sur le territoire en réponse aux besoins en stocks stratégiques d'une part (4.1.1. Enjeux nationaux : stocks stratégiques), et à la pérennisation d'un réseau de stations-service d'autre part. Le délitement des structures d'entreposage intermédiaires serait de nature à favoriser la constitution de zones blanches, particulièrement nuisibles pour l'économie des territoires.

Enfin, Il est noté toute l'importance à accorder aux évolutions du réseaux des carburants fossiles dans leur transition vers de nouvelles énergies (4.6.2. Le réseau des carburants liquides). En particulier, il est souligné le besoin de partager les évaluations futures des besoins avec nos partenaires européens et l'OTAN.

Les perspectives de la logistique intermédiaire et le besoin de « plus

d'Etat »

« Rendre compatible la transition énergétique avec les besoins réels d'accompagnement. »

Une stratégie énergie climat d'ampleur nationale.

La stratégie énergie climat est un projet de société qui engage l'ensemble de la communauté française. A ce titre, il aurait été plus cohérent que celle-ci eut été portée par le premier ministre, gageant ainsi l'engagement de l'ensemble de son gouvernement en faveur de ce projet d'ampleur nationale. Cette appropriation au plus haut niveau eut été de nature à atténuer certaines pratiques ministérielles en « tuyau d'orgues » qui se révèlent souvent néfastes aux exigences de coordination. L'ampleur des besoins à venir en matière d'évolution organisationnelle impose une coordination technique interministérielle de haut niveau.

Une transition énergétique réussie nécessite une réglementation de transition.

Une transition d'une telle ampleur n'a jamais été observée de mémoire d'homme. Il s'agit de l'affronter avec humilité sans nier les difficultés ni les choix douloureux qui s'imposent. Il faut admettre que la transition énergétique souhaitée ne pourra être conduite sans concéder à certains processus administratifs des axes de liberté temporaires, compatibles avec les délais d'engagement et la mise en place des marchés émergents. Le durcissement des règlements et la complexité fiscale, consécutive à l'arrivée de nouveaux produits énergétiques sur le marché, mettent en risque l'équilibre économique et peuvent conduire certains acteurs à des renoncements contre-productifs.

Toute démarche de transition énergétique génératrice de bouleversements structurels de grande ampleur doit pouvoir être éligible au débat sur une adaptabilité réglementaire transitoire. Ce message, bâti sur une

communication claire et dénuée de considération politique ou médiatique, devrait recevoir la compréhension des électeurs et de la représentation nationale.

Une chaîne de valeur soumise à la loi du marché (rentabilité, financement)

Les structures d'une chaîne de soutien logistique répondent avant tout à une sollicitation économique. L'Etat peut accompagner l'activité mais n'est pas en mesure d'assurer la pérennité d'installations industrielles. Le sort d'un secteur économique va dépendre de l'évaluation de sa rentabilité par ses actionnaires. Il est donc à craindre qu'une structure sans visibilité décennale et soumise à des exigences réglementaires couteuses et croissantes, fasse l'objet de perspectives défavorables de la part de ses actionnaires. Il s'en suivrait des mouvements de fermetures anticipées sur l'ensemble de la chaîne de valeur (phénomène échappant à la maîtrise de l'Etat) avec pour conséquence une contraction du réseau de distribution (rupture socialement inacceptable) et la perte de résilience dans un processus de transition non encore abouti.

Dans ces conditions, les besoins de continuité d'activité, objectif stratégique de l'Etat, exigent que celui-ci s'assure de l'appui des partenaires de financement (banques, assurances) qui sont des partenaires indispensables au maintien en condition des structures pérennes et des projets d'activités futures.

Conclusion : L'USI et sa propre transition.

« Chiffrer l'impact du PPE3 et évaluer les besoins de réorganisation du stockage au niveau régional. »

L'USI souligne les efforts de mise en perspective du PPE3 dans le cadre de la

stratégie nationale. Dans la continuité de la vision proposée, la communauté des adhérents de l'USI a souhaité se doter d'un outil prospectif traduisant les engagements de transition nationale sur le réseau de stockage et de transport par oléoduc en France métropolitaine. L'étude menée en collaboration avec un cabinet d'experts a rendu ses conclusions récemment. Ces conclusions permettent de concrétiser les efforts nécessaires d'adaptation, au niveau régional, du réseau logistique intermédiaire. Le résumé managérial de cette étude peut être consulté librement sur le site de l'USI : www.stockistes-usi.fr

Fort des résultats obtenus (modifiables selon l'évolution constatée des chiffres de la consommation), chaque acteur du stockage et transport sera en mesure de procéder aux évaluations économiques indispensables à la pérennité de son activité. En parallèle, les acteurs poursuivent la recherche de nouvelles activités en s'appuyant sur les atouts de la profession :

Schéma USI: le champ des possibles

Un expert du stockage de produits liquides dangereux, formant réseau et présent partout en France, disposant des surfaces artificialisées disponibles pour d'autres activités liées aux énergies futures.

